

Veille des idées

Retard de paiement

Terra Nova publie, sous la direction de son pôle économie, une analyse de la situation française en ce qui concerne les retards de paiement. L'étude révèle que les grandes entreprises et les acheteurs publics sont souvent les mauvais élèves, puisqu'une entreprise sur deux, une région sur deux et un hôpital sur quatre payent encore leurs factures en dehors des délais. Selon les auteurs, cette accumulation des pratiques est fortement dommageable à l'économie, plus particulièrement pour les PME et les ETI. Pour ces dernières, le coût des délais de paiement avoisinent respectivement 19 et 7 milliards d'euros. Afin de répondre à ce phénomène préoccupant, Terra Nova suggère de :

- Renforcer les moyens attribués à la lutte contre les retards de paiement et leurs conséquences en créant un fonds dédié à soutenir les TPE et PME, alimenté à parité par l'argent issu des amendes infligées aux mauvais payeurs par la DGCCRF, ainsi que par des prélèvements sur les ressources des acheteurs publics les moins respectueux des règles en vigueur.
- Accroître la transparence relative aux retards de paiement en développant une base de données publique des retards de paiements des acheteurs publics, ceci dans l'optique d'étendre le "name and shame" et le "name and promote" au secteur public.
- Promouvoir et développer des produits financiers existants (notamment l'affacturage, consistant à obtenir un financement anticipé et à sous-traiter la gestion du recouvrement) ou à construire (obligations ou prêts proposant un taux d'intérêt dépendant du respect des délais de paiement), tout en développant des actions d'accompagnement (Médiateur des entreprises, etc.).
- Faire des délais de paiement un sujet d'interpellation pour les décideurs publics, en proposant d'inscrire la baisse de l'impact des retards de paiement ainsi que les faillites liées de TPE/PME au sein de la "Delivery Unit" voulue par le Président de la République et dans les indicateurs de performance des administrations du ministère de l'économie et des finances, et au niveau local, par l'intermédiaire d'une base de données publique, de donner les moyens aux électeurs d'évaluer la bonne gestion de la collectivité concernée.

Transport express régionaux

La Cour des comptes s'est penchée, dans son dernier rapport, sur l'exploitation par SNCF Mobilités du réseau des transports express régionaux (TER). Ces derniers, assurant la desserte des zones périurbaines, des villes régionales et des territoires isolés, comptent plus de 900 000 voyageurs par jour. Le bilan réalisé par la Cour sur la période 2012-2018 fait apparaître une baisse de la fréquentation, une dégradation de la qualité de service, ou l'augmentation des coûts d'exploitation. Pourtant, sur la même période, le rapport note que les régions ont fortement investi dans le renouvellement du matériel ou sur la modernisation du réseau ferroviaire. Ces mauvais résultats s'expliquent, selon l'audit, par l'état dégradé du réseau mais également par une offre de service mal adaptée. La Cour propose, en termes de recommandations, de :

- Transférer aux régions qui le souhaitent la propriété des infrastructures régionales (réseau secondaire, gares locales) et l'entretien.
- Remonter les exigences sur le niveau de qualité de service attendu de l'exploitant en instaurant des pénalités ou un bonus/malus.
- Réaliser une analyse de chaque ligne peu fréquentée par les régions afin d'en déterminer la viabilité économique et sociale.
- Veiller, dans l'élaboration des cahiers des charges, à limiter les coûts d'exploitation, en réduisant le niveau de présence d'agents en gare et à bord des trains au strict nécessaire.

Numérique et personnalisation des prix

Emmanuel Combe, professeur à la Skema Business School et vice-président de l'Autorité de la concurrence publie pour la Fondapol une étude analysant l'impact du numérique sur la personnalisation des prix. Pour l'auteur, ce phénomène qui consiste à fixer des prix différents pour un même produit est une pratique qui se rencontre dans la vie de tous les jours, que ce soit au travers des tarifs jeunes, ou du prix des billets d'avion. L'étude constate que ces pratiques de discrimination par les prix ont été jusqu'ici acceptées par les consommateurs car elles restaient assez simples à déchiffrer et à justifier - les jeunes paient par exemple moins cher car ils sont en moyenne moins riches. Pour l'auteur, toutefois, avec le développement du numérique, la discrimination par les prix pourrait franchir un pas décisif. Grâce aux progrès dans l'analyse des données, chaque client pourrait se voir proposer un prix particulier, en fonction de sa disposition individuelle à payer. L'ère du prix uniforme, sur lequel s'est fondée toute la grande distribution depuis plus d'un siècle, pourrait céder la place à un univers de prix « à la tête du client ». Cette pratique de discrimination serait certes très rentable pour les entreprises mais elle risque toutefois de susciter la défiance des clients, ces derniers ne sachant souvent pas quels critères utilisent les algorithmes pour fixer le prix. S'il existe pour l'instant peu de preuves de telles pratiques sur internet, l'auteur identifie néanmoins que des entreprises explorent le prix personnalisé par des pratiques subtiles et indirectes, telles que les rabais ciblés, l'affichage différencié des résultats d'une requête ou la participation des clients à des enchères.

Apports et limites des métropoles

Yann Lasnier et Dominique Riquier-Sauvage ont rédigé, pour le compte du CESE, un avis sur le développement des métropoles, partant du constat que les 22 métropoles françaises présentent des réalités bien diverses. Si 5 métropoles de l'ouest et du sud de la France (Montpellier, Nantes, Bordeaux, Rennes, Toulouse) sont en fort accroissement démographique et connaissent une croissance de l'emploi très forte, cette réalité n'est par exemple pas celle de Montpellier, où le taux de chômage a fortement augmenté ces dernières années. De plus, l'Île-de-France et une dizaine de métropoles présentent des difficultés persistantes d'accès au logement, ce qui n'est pas le cas pour les autres villes. Le CESE suggère une série de mesures, pour favoriser un développement durable, équilibré et coordonné du territoire. Sur le sujet de la gouvernance, le rapport propose de créer les conditions d'une meilleure coopération entre les métropoles et les territoires à proximité par la conclusion de contrat de réciprocité. Afin de travailler davantage sur la protection de l'environnement, le CESE propose de limiter l'étalement urbain par des incitation à la requalification des espaces urbains ou par la densification raisonnée des zones périurbaines. Enfin, l'avis suggère au Conseil régional et aux métropoles de son territoire de définir un plan de transports commun pour renforcer l'articulation des mobilités.

Politique européenne pour la croissance

L'institut Jacques Delors présente une étude s'intéressant au futur de la politique industrielle de l'Union européenne. Pour le think tank, l'Union Européenne doit se doter d'une nouvelle stratégie pour la croissance afin de relever les défis de la mondialisation, de l'automatisation et de la numérisation. Dans un premier temps, le rapport propose de compléter le projet de marché unique afin de supprimer les obstacles aux développements des start-up et des TPE/PME. Pour ce faire, les auteurs proposent de développer une assiette fiscale commune (au lieu des 28 actuellement en place), d'introduire un système européen de marché du travail pour les entreprises émergentes pour faciliter leurs expansions ou encore de garantir la libre circulation des données au sein de l'Union. Dans un second temps, l'institut Jacques Delors propose la création d'un « espace Schengen Franco-Allemand » au sein duquel les mêmes

normes s'appliqueraient pour l'énergie, le numérique ou la formation professionnelle. Les auteurs proposent également de doubler les fonds publics pour l'innovation, la recherche et les technologies de ruptures. Pour mobiliser le financement privé dans le cadre de cet objectif, le rapport propose de remettre à plat la législation européenne de capital-risque. Enfin, l'étude suggère de négocier de nouveaux traités commerciaux intelligents pour soutenir les exportations, relever le niveau des normes sur les biens et les services et établir des mesures protectrices sur l'investissement dans les secteurs stratégiques.

Politique agricole commune et transition agroécologique

France Stratégie publie un rapport examinant l'avenir de la politique agricole commune (PAC), qui avec 55 milliards d'euros annuels représente aujourd'hui 43 % du budget total de l'Union européenne. La PAC, en s'appuyant sur le marché unique, une protection aux frontières, et une solidarité financière entre États membres par la constitution d'un budget commun, a permis à l'Europe d'accroître sa production agricole, d'assurer son autosuffisance alimentaire relative et de faire évoluer positivement sa balance commerciale. De nos jours, les aides soutiennent la rentabilité des exploitations et jouent un rôle important d'amortisseur économique, puisqu'elles représentent en moyenne 100 % du revenu courant avant impôt des agriculteurs français. Pourtant, selon les auteurs, la mise en œuvre actuelle fait l'objet de critiques. Les agriculteurs peinent à vivre décemment de leur travail malgré les aides et les citoyens reprochent à la PAC de ne pas soutenir les modes de production les plus bénéfiques à l'environnement et à la santé.

France Stratégie propose, afin de répondre à ces défis, plusieurs pistes :

- À l'heure actuelle, les aides directes de la PAC sont liées à la taille des exploitations et à des références historiques de production. Ces aides tiennent compte de l'enjeu environnemental via « le paiement vert » mais les dérogations limitent l'efficacité du système. Les auteurs suggèrent d'encourager la diversification des cultures via un bonus, financé par une taxe sur les engrais, sur les pesticides et les antibiotiques.
- Pour encourager la préservation des écosystèmes, un bonus pourrait également être versé aux agriculteurs qui entretiennent les surfaces d'intérêt écologique (haies, alignement d'arbres, mares...) ou les zones labélisées.
- Enfin, le rapport suggère de repenser les aides directes pour qu'elles soient proportionnelles au travail agricole plutôt qu'à la taille des exploitations. Cela permettrait d'assurer à tous les agriculteurs un paiement minimal déconnecté du niveau de la production agricole, et de tenir compte de l'augmentation de la charge de travail lors du passage à des pratiques agroécologiques.

Ces pistes de travail seraient, selon France Stratégie, possible dans un cadre budgétaire inchangé. Dans le scénario analysé, le montant des taxes perçu couvre celui des bonus distribués, sans nécessiter de hausse de budget. Le versement d'un paiement de base par unité de travail aux agriculteurs permettrait un bonus de revenu de plus de 8 000 euros par employé et par an.

Mobilité des apprentis dans l'Union Européenne

Sofia Fernandes, chercheuse à l'Institut Jacques Delors, publie dans le cadre de la semaine européenne des compétences professionnelles ses travaux sur la mobilité des apprentis et sur l'avenir du programme Erasmus +. L'auteur établit un constat positif puisque le nombre de jeunes en apprentissage a augmenté de 35% entre 2014 et 2017, pour représenter 20% des bénéficiaires du programme Erasmus +. De la même manière, le budget alloué à la mobilité de ces publics a petit à petit augmenté pour atteindre 400 millions d'euros soit 50 000 apprentis. Dans son étude, l'auteur identifie toutefois quelques points de blocage, puisque le taux d'approbation des demandes de mobilité est inférieur à 50%. Ces difficultés peuvent être expliquées par les différences nationale, puisque dans certains pays les responsabilités en

cas d'accident pèsent sur les apprentis, ou par une insuffisance des bourses pour couvrir l'ensemble des frais d'une expatriation. En guise de conclusion, Sofia Fernandes propose de mieux informer les entreprises et les apprentis sur les dispositifs existants, de lever les barrières administratives par la création d'un statut européen de l'apprenti, de désigner un référent mobilité dans le pays d'accueil, de renforcer l'apprentissage des langues pendant la formation initiale ou de garantir une reconnaissance européenne automatique des acquis.

Évènements

11-13 novembre – [Forum de Paris sur la Paix](#)

Sciences Po, l'Institut Montaigne, la Fondation Körber, la Fondation Mo Ibrahim, l'Institut français des relations internationales et le Quai d'Orsay organisent le Forum de Paris sur la Paix, un rendez-vous annuel sur les questions de gouvernance. Cette seconde édition se concentre autour de six grands thèmes : la paix et la sécurité, l'environnement, le développement, les nouvelles technologies, la culture et l'éducation, ainsi que l'économie inclusive.

13 novembre – [Le genre, enjeu géopolitique](#)

À l'occasion du lancement de l'[Observatoire Genre et géopolitique](#), l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) organise une conférence-débat sur l'influence que peuvent avoir les sujets de genre (y compris droits des femmes, violences sexuelles et sexistes...) sur un nombre croissant de décideurs à l'international.

26 novembre – [Maintien en emploi des seniors : partage d'expérience](#)

France Stratégie organise, dans le cadre de la préparation du projet de loi de réforme des retraites, un débat sur le maintien en emploi des seniors. Le think tank proposera aux participants d'alimenter les travaux d'une mission confié par le Premier Ministre à Sophie Bellon, présidente du conseil d'administration du groupe de services Sodexo, Olivier Mériaux, ancien directeur général adjoint de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et Jean-Manuel Soussan, directeur des ressources humaines de Bouygues Construction.

9 décembre – [Parlons Psy : et maintenant, agissons !](#)

Partant du constat que les maladies psychiques concernent [12 millions de Français](#) et qu'elles sont pourtant mal connues et mal soignées, l'Institut Montaigne et la Fondation de France ont lancé en mars 2018 un cycle de rencontres participatives dans huit villes de France, les ateliers "Parlons Psy". Lors de cette nouvelle édition, Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Aude Caria, directrice du Psycom, Lucie Caubel, fondatrice d>Hello Handicap, Michel Laforcade, directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ou encore Bernard Pachoud, professeur de psychopathologie à l'université Paris-Diderot, seront présents.